FILIÈRE BETTERAVIÈRE : GAQNER ENCORE EN COMPÉTITIVITÉ

par Alain **Jeanroy**[1]

Avec pour volonté de sécuriser l'approvisionnement de l'Union européenne en sucre, la France en tant que premier producteur de sucre de betterave au monde, se donne comme objectif de retrouver une position significative sur le marché mondial après 2020. Le maintien de l'actuel Règlement sucre jusqu'en 2020 est alors une condition indispensable pour gagner en compétitivité et concurrencer la canne à sucre brésilienne.

Pour cela, il faut que la France soit compétitive face à ses grands concurrents que sont le Brésil et la canne à sucre. En effet, aujourd'hui le sucre de betterave français, et européen, n'est pas encore compétitif avec le sucre de canne brésilien qui représente 50% de l'offre mondiale en sucre. Cependant, le secteur sucrier européen a la prétention d'affirmer qu'il peut gagner en compétitivité. Déjà, sur les 10 dernières années, les coûts de revient de deux fois plus élevés que le Brésil sont passés à seulement 30% supérieur actuellement. L'augmentation des coûts de main d'œuvre et des coûts de logistique au Brésil alourdissent considérablement les coûts de production du sucre qui se sont multipliés par 3 en 20 ans pour atteindre aujourd'hui 300€/tonne. La filière betteravière se donne jusqu'en 2020 pour gagner ces 30% de compétitivité et que le marché mondial soit durablement un marché rentable pour le sucre communautaire.

La filière betteravière est un secteur organisé et efficace qui travaille constamment à augmenter sa productivité tant sur la partie agronomique qu'industrielle.

Industriellement, le secteur aura pu se restructurer. La France dispose de groupes industriels performants, internationaux, capables d'investir pour satisfaire toujours et plus la compétitivité industrielle, de se présenter sur la scène internationale et de développer les nouveaux débouchés de la betterave.

Techniquement, sur la partie agronomique, la recherche fait appel aux nouvelles biotechnologies de pointe avec pour critères d'amélioration de la plante et comme levier principal, bien sûr l'augmentation des rendements mais aussi l'allongement des durées de végétation pour augmenter la durée de fonctionnement des usines en avançant significativement le début de la récolte et retardant la fin de la campagne. Cet allongement des campagnes induirait directement une augmentation de la quantité de sucre produit par usine disponible pour l'export. Cette betterave de demain, encore plus performante, ne pourra provenir que des nouvelles technologies dont le succès attendu du programme de recherche sur le génome de la betterave, le Projet AKER.

Zoom sur le Projet AKER

Le programme "Investissements d'avenir" de l'appel à projets « Biotechnologies et bioressources » doit permettre de faire émerger une bio-économie basée sur la connaissance du vivant et sur de nouvelles valorisations des ressources biologiques renouvelables. Dans le cadre de ce programme, 8 projets ont été sélectionnés par le comité de pilotage. Parmi ces projets, 4 concernent des plantes cultivées majeures dont la betterave sucrière avec le projet AKER.

L'objectif du projet AKER est de réinvestir la diversité allélique de la betterave par le développement de nouveaux outils et de nouvelles stratégies de sélection permettant d'exploiter les 12 000 variétés de betteraves sauvages existantes et d'identifier des gènes d'intérêt pour un meilleur rendement, une meilleure capacité d'adaptation, des betteraves plus saines et plus productives etc... Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'une agriculture compétitive et durable. Elle va permette à la France de consolider sa place de leader mondial dans ce domaine et ainsi favoriser la compétitivité future de notre tissu industriel.

[1] Directeur général de la C.G.B (Confédération générale des Planteurs de Betteraves).

Ces défis ne sont possibles que si la Commission de Bruxelles ne déstabilise pas l'organisation et l'efficacité de notre secteur, celui de la betterave. La remise en cause du régime sucre actuel aurait pour conséquence directe de fragiliser la production européenne de sucre car il ne serait plus garant de sa stabilité. La reconduction du Règlement sucre dans la prochaine PAC post 2013 constitue donc un enjeu politique majeur pour l'avenir de toute une filière agro-industrielle. La position de la France est partagée par celle de 13 autres États membres ainsi que par le Parlement européen qui défend la reconduction du Règlement sucre jusqu'en 2020.

La réglementation européenne existante pour le régime sucre a fait ses preuves, est adaptée à toutes les situations et a su faire progresser la filière betteravière. Elle permet de gérer correctement l'équilibre offre/demande du marché communautaire et le triptyque Quotas, Prix minimum garanti et Accords interprofessionnels a démontré son efficacité. En supprimant les quotas sucre et le prix minimum garanti, la Commission s'attaque aux producteurs. En effet, ce système de quota de production de sucre et des betteraves bénéficiant d'un prix minimum assure une stabilité aux planteurs de betteraves et assure aussi l'approvisionnement communautaire du sucre. De plus, tous les autres outils de régulation : le retrait, le report, les exports de sucre du Quota, les exports de sucre Hors Quota dans le cadre du contingent OMC ou en cas de prix mondiaux supérieurs à nos coûts de production, mais aussi la reclassification de Hors Quota en Quota permettent de répondre avec justesse à la conjoncture mondiale tout en respectant les obligations internationales de l'Union Européenne à l'OMC. Ces outils doivent être maintenus. La reconduction du Règlement sucre jusqu'en 2020 ne représente aucun coût financier pour le budget de l'Union européenne.